

Bergerac : cochon sur la mosquée, le maire Garrigue porte plainte !



Du cochon sur le chantier. De quoi en faire une affaire d'Etat ? Et nos églises profanées-souillées-vandalisées, si on en parlait ?

<http://https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/bergerac-une-tete-de-cochon-et-du-sang-jete-sur-le-chantier-de-la-mosquee-1553509826>

Les habitants de Bergerac ne veulent pas de mosquée chez eux. On les comprend.

<https://www.sudouest.fr/2017/04/01/le-permis-de-construire-de-la-mosquee-conteste-3328815-1733.php>

N'oublions pas que la censure règne en France.

Les dix commandements
Nouvelle version

Du seul Allah te toqueras,

Et goberas impérieusement.

Lardons en vrac ne répandras,
Ni tête de porc pareillement.

La mosquée tu fréquenteras,
Adulant ton maître dévotement.

Manu-le-Grand honoreras,
Afin de vivre longuement.

Amalgame point ne feras,
Fake news pareillement.

Gavé de vin point ne seras,
Lait de chamelle préféreras

Du voile tu te garrotteras
Le mollet caché sciemment.

Grand remplacement tu n'évoqueras,
Sous peine d'internement.

Chair de fatma ne désireras,
Que polygame exclusivement.

Viande de porc ne mangeras,
Le méchoui uniquement.

(Et le onzième, pour faire bonne mesure) :
Mangeurs de porc tu saigneras
Et haïras incessamment



Les résidents ont lancé une pétition. Loupée. Intenté un procès. Loupé. Un recours ? Encore loupé. Il ne leur restait qu'à monter une petite mise en scène pas vraiment méchante. Facétieuse, sympathique, humoristique, assez poilante, même. A imiter sans modération, si vous voulez mon avis.

La construction d'un bastion coranique dans un quartier résidentiel faisait polémique depuis plusieurs années. «Les riverains sont sur les nerfs, certains veulent faire sauter la mosquée quand elle sera construite».

L'idée de construire un lieu dédié à Allah a fait un long chemin à Bergerac. À l'été 2015, la ville a vendu un terrain communal d'environ 5 800 m² à l'Association culturelle des Marocains de la Dordogne (ACMD). La nouvelle, révélée par la presse, a provoqué la fureur des riverains. Imaginez donc l'un d'eux souhaitant revendre sa maison, qu'il paie à crédit depuis plusieurs années, se privant de tout pour y parvenir. Il n'en sortira rien, pas un centime. Vous aimeriez installer votre barbecue face à une mosquée, vous ? Déplier votre transat pour voir défiler les camouflées ? Laisser jouer vos enfants à quelques mètres du souk ? Jour pour jour, balayer des yeux le temple des arrière-trains brandis ?

Les habitants de Bergerac y sont condamnés. Pour toujours. Aucun sursis, aucune probation. Perpétuité.

A leur tête, Christian Peyrouny, président du Collectif de

défense des droits des riverains en Bergeracois (CDDRB). Initiateur d'une pétition, il a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux, condamnant le manque de concertation du maire. «Il a affirmé que s'il avait consulté, tout le monde aurait été contre», rapporte-t-il. En outre, le terrain, vendu à 128.000 euros, l'a été à un tiers du prix réel! Ce qui, en soi, est déjà une honte.

Alors que les travaux devaient débuter, Peyrouny a engagé une procédure en référé pour stopper la construction. Mais il a bien entendu été débouté début mars par le tribunal administratif.

D'abord, on ne construit pas une mosquée surdimensionnée dans une zone pavillonnaire. On veut islamiser la ville de Bergerac, attirer tous les musulmans des départements voisins.

Vous savez à quoi servent tous vos efforts, Monsieur Peyrouny ? Vous pouvez tout aussi bien pisser dans un violon. Les dés sont jetés. Rien ne va plus. La pétition, le référé, le recours : pour des prunes.

Mais tels les irréductibles gaulois du nord de la péninsule d'Armorique, les courageux habitants ne se découragent pas. Foisonnant d'humour, ils organisent une petite sauterie. Ils ne tuent pas, ils ne violent pas, ils n'égorgent pas, ne saignent pas, sauf un cochon qui, de toutes façons, devait finir en boudin. Et en coincent la tronche sur le chantier. Pas le moindre dommage, disais-je.

Leur maire, moins pétri de malice, ne rigole pas du tout, allant jusqu'à balancer des phrases telles que : il s'agit d'actes « lamentables, minables et odieux » (odieux toi-même !). Et annoncer qu'une enquête a été ouverte par le commissariat local. Rien que cela ! Et ce sont de nouveau les Gaulois qui vont devoir assumer. Un acte «infâme», une volonté de «blesser, de choquer», ajoute-t-il. A toute bonne fin, je dévoile son nom : Daniel Garrigue (DVD). Vous en faites ce que vous voulez.



Des plaintes ont été déposées par la ville (ignominie !) et l'association musulmane (on s'en doutait ! Aucun humour, les chameliers).

Vous êtes assis ? Le commissariat local mène d'ores et déjà l'enquête afin de repérer les auteurs de cette «dégradation aggravée», passible de sept ans de prison et de 100.000 euros d'amende (évidemment, si le malheureux boucher de Tomblaine a pris six mois avec sursis pour cent grammes de lardons, la tête entière de l'animal, ça va coûter bonbon !).

<https://www.20minutes.fr/strasbourg/1903175-20160801-lorraine-attaque-mosquee-lardons-prend-six-mois-sursis>

Je terminerai par une réplique d'Astérix : « Je ne connais pas encore ce genre de mosquée mais, par Toutatis, je suis certain de m'en sortir très vite ! »

Par Toutatis, on vous le souhaite !

Anne Schubert